

Attestation de conformité du régime de pension aux conditions fixées aux alinéas 6 et 8 de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011¹

Réduction de la cotisation de responsabilisation pour l'année 2020

A fournir pour le 30 avril 2021 au SFP via l'adresse mail suivante: HB4@sfpd.fgov.be

DENOMINATION ADMINISTRATION:.....

NUMERO ENTREPRISE ADMINISTRATION:

I. A REMPLIR PAR LE OU LES ORGANISMES DE PENSION QUI GÈRE LE OU LES RÉGIMES DE PENSION²		
1. Le régime de pension était-il applicable en 2020 à tout le personnel non nommé à titre définitif ? Si non, veuillez préciser à quelle(s) catégorie(s) de personnel le régime de pension était applicable	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
2. Le régime de pension applicable en 2020 était-il à durée indéterminée ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3. S'il s'agit d'un engagement de pension de type contributions définies , le régime de pension prévoit-il au plus tard à partir du 1 ^{er} janvier 2021 le versement sur le compte individuel d'une contribution sur base annuelle pour la constitution d'une prestation de retraite d'au moins 3% de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

¹ Loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel non nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives.

² Si la pension complémentaire octroyée par l'administration provinciale ou locale responsabilisée fait l'objet de différents régimes de pension gérés par différents organismes de pension, il appartient à celle-ci de fournir une attestation dûment remplie par chacun des organismes de pension pour le ou les régimes de pension qu'ils exécutent.

<p>Si non, que prévoit-il et pour quelle(s) catégorie(s) de personnel ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>S'il s'agit d'un engagement de pension de type prestations définies, la prestation de retraite complémentaire qui résulte de l'engagement de pension exprimée en rente correspond-elle au moins à 6% à partir du 1^{er} janvier 2021 de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale ?</p> <p>Si non, que prévoit-il et pour quelle(s) catégorie(s) de personnel ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p>S'il s'agit d'un engagement de pension tel que visé à l'article 21 de la loi du 28 avril 2003³, la prestation de retraite de l'engagement de pension correspond-elle à la capitalisation suivant le taux fixé dans le règlement de pension d'un montant attribué sur base annuelle d'au moins 3% à partir du 1^{er} janvier 2021 de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale ?</p> <p>Si non, que prévoit-il et pour quelle(s) catégorie(s) de personnel ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

NOM ET SIGNATURE:.....

QUALITE:

³ Loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale.

II. A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR OU LE OU LES ORGANISMES DE PENSION QUI GÈRE LE OU LES RÉGIMES DE PENSION ⁴		
4. A combien s'élève la masse salariale correspondant à la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale pour les 4 trimestres de 2020? EUR		
5. A combien s'élève le coût patronal du régime de pension pour 2020 (hors cotisation spéciale de sécurité sociale de 8,86%) ? Coût des primes de pension:EUR Coût des primes de rattrapage ⁵ :EUR Coût des primes de pension pour la période de chômage temporaire suite à COVID-19 ⁶ :EUR Si le coût patronal excède la limite fixée à l'alinéa 8 de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011, le coût à renseigner doit être celui réduit pour tenir compte de cette limite ⁷ .		
6. A combien s'élève la cotisation spéciale de sécurité sociale de 8,86% afférente au coût visé au point 5 ? EUR		

NOM ET SIGNATURE:.....

QUALITE:

⁴ Il appartient à l'administration provinciale ou locale responsabilisée de fournir la preuve du coût du 2^{ème} pilier de l'année considérée. Les coûts peuvent également être attestés par le ou les organismes de pension qui exécutent le ou les régimes de pension.

⁵ Il s'agit des primes de rattrapage versées avant le 1^{er} avril 2021 pour la période située en 2020 précédant la mise en place ou l'augmentation du niveau du régime de pension (avant le 31/12/2020).

⁶ Voir Chapitre 3 de la loi du 7 mai 2020 portant des mesures exceptionnelles dans le cadre de la pandémie COVID-19 en matière de pensions, pension complémentaire et autres avantages complémentaires en matière de sécurité sociale.

⁷ Le coût dans un régime de pension de type contributions définies, prestations définies ou cash balance ne peut en aucun cas excéder 6% de la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.